



La pérennisation d'un emploi d'agent technique rattaché au pôle Culture – Loisirs – Patrimoine est une condition indispensable à la bonne conduite des activités de ce pôle, notamment en ce qui concerne le suivi des projets d'activités de pleine nature et la gestion de la vie associative. Aussi, comme cela a été proposé dans le cadre de la réflexion sur l'organisation des services réalisée avec l'appui de la mission de conseil en organisation du CDG 81 en 2021-2022, le Président propose de créer, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et en remplacement du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe occupé par Monsieur Anthony ROLLAND, un poste d'agent technique polyvalent en charge des activités de pleine nature et de la vie associative, à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial, rattaché au pôle Culture – Loisirs – Patrimoine, afin d'assurer

- la gestion et entretien des équipements sportifs,
- la gestion et entretien du parc de matériel d'animation mutualisé,
- le suivi technique et administratif nécessaire au déploiement des activités de pleine nature,
- un appui technique aux autres activités du pôle Culture – Loisirs – Patrimoine,
- un appui technique aux différents pôles de la CCMAV.

Le Président poursuit en expliquant que dans le cadre de l'ouverture de l'espace multifonctionnel situé à l'arrière du Relais intercommunal de Teillet, un temps de coordination administrative et logistique de ce lieu doit être assuré par un agent de la Communauté de Communes. Il précise qu'une réflexion a été conduite par le groupe de travail en charge du projet (composé d'élus et de techniciens) pour identifier les missions à réaliser et les besoins correspondant en temps de travail, besoins évalués à 0,2 ETP.

Il ajoute par ailleurs que la mission France Services telle qu'elle est aujourd'hui organisée ne permet pas un accompagnement suffisamment qualitatif des usagers. En effet, les agents d'accueil assurent en même temps l'accueil France Services (1,5 ETP environ) et le secrétariat de la CCMAV (0,8 ETP environ), ce qui ne permet pas un accueil différencié des usagers et une bonne lisibilité des missions des agents pour le grand public.

Le Président rappelle par ailleurs les ambitions portées en matière d'itinérance de l'offre France Services pour le territoire intercommunal. Ce qui nécessite de disposer de suffisamment de moyens humains pour répondre à la fois aux contraintes fixées par l'Etat en matière d'ouverture de l'espace France Services et de présence d'un nombre d'agents qualifiés sur site, tout en assurant une présence régulière sur les communes du territoire.

Aussi, pour répondre aux ambitions de développement de la mission France Services et tenir compte des nouveaux besoins engendrés par l'ouverture de l'espace multifonctionnel du Relais intercommunal de Teillet, le Président propose une réorganisation des services ayant pour conséquence de séparer l'accueil France Services du secrétariat de la Communauté de Communes et la création, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024, d'un poste d'agent d'accueil France Services, dans le grade d'adjoint administratif, à raison de 17,5h hebdomadaires.

Enfin, le Président rappelle que depuis janvier 2023, un agent technique assure l'entretien des locaux de la micro-crèche de Villefranche d'Albigeois à raison de 15h hebdomadaires et, depuis mars 2023, un accompagnement logistique aux repas, en appui du personnel d'animation de la micro-crèche, à raison de 10h hebdomadaires. Dans un premier temps, ces missions ont été effectuées par des agents par le biais de contrats à durée déterminée, sur emploi permanent pour l'entretien des locaux et sur emploi temporaire dans le cadre de l'expérimentation menée pour l'accompagnement aux repas. Le temps de l'agent est complété à hauteur de 35/35<sup>ème</sup> depuis octobre 2023 pour renforcer l'équipe des services techniques afin d'assurer l'entretien régulier du Relais intercommunal de Teillet et répondre à la demande de la commune de Saint-André de bénéficier de quelques heures hebdomadaires pour l'entretien de ses locaux. L'expérimentation sur l'accompagnement aux repas à la micro-crèche s'est avérée concluante : elle a permis de dégager du temps au personnel de la crèche pour mieux accompagner les enfants, notamment les moins autonomes, sur le temps du repas. Aussi, le Président propose de pérenniser le fonctionnement actuel en modifiant un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, présent au tableau des effectifs, pour le porter à temps complet, à effet du 11 septembre 2024.

#### **Le Conseil communautaire,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-200034031-20240627-27062024\_59-DE

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n° 2024/38 du 4 avril 2024 adoptant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,
- Vu le budget de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,
- Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,

Et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

Votes Pour : 26

Vote Contre : 1 (Jean-Louis PUECH)

Abstention : 0

**DECIDE** de créer,

- à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024, un poste d'attaché territorial à temps complet en remplacement d'un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un poste de rédacteur territorial, à temps complet,
- à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un poste d'adjoint technique à temps complet, en remplacement d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024, un poste d'adjoint administratif, à temps non complet.

**ADOpte** le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes des monts d'Alban et du Villefranchois tel que indiqué ci-dessous, prenant en compte la modification de ce jour :

## Filière administrative :

Catégorie	Grade	Temps complet / Temps non complet	Nombre de postes	Dont non titulaire
A	Attaché principal	TC	1	-
A	Attaché	TC	3	3
A	Secrétaire de Mairie	TNC	1	-
B	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1	-
B	Rédacteur	TC	3	2
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	2	-
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TNC	1	-
C	Adjoint administratif	TC	5	2

## Filière technique :

Catégorie	Grade	Temps complet / Temps non complet	Nombre de postes	Dont non titulaire
A	Ingénieur principal	TC	2	-
A	Ingénieur	TC	4	4
B	Technicien	TNC	1	1
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	6	-
C	Adjoint technique	TC	6	3
C	Adjoint technique	TNC	1	-

## Filière culturelle :

Catégorie	Grade	Temps complet / Temps non complet	Nombre de postes	Dont non titulaire
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques	TC	1	-

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20240627-27062024\_59-DE

Filière médico-sociale :

Catégorie	Grade	Temps complet / Temps non complet	Nombre de postes	Dont non titulaire
A	Educateur de jeunes enfants	TNC	2	1

Filière animation :

Catégorie	Grade	Temps complet / Temps non complet	Nombre de postes	Dont non titulaire
B	Animateur territorial	TNC	1	1
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC	1	-
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TNC	1	-
C	Adjoint d'animation	TNC	9	7

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les recrutements correspondant aux postes ainsi créés et à signer les actes individuels (arrêtés, contrats et avenants) correspondants aux décisions prises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme : La Secrétaire de séance  
Marie-José ESCANEZ

Le Président  
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet [www.montsalban-villefrancois.fr](http://www.montsalban-villefrancois.fr) le 28 juin 2024.